

AMENAGER SON PARCOURS DE VOLAILLES : COMMENT S'Y PRENDRE ?



Guide pour les producteurs de volailles plein-air en Nouvelle-Aquitaine

Ce guide est adressé aux éleveurs et acteurs de la filière de volailles plein-air en Nouvelle-Aquitaine. Il a pour objectif de faire état des informations et documents utiles à la conception et à la réalisation de projets d'aménagements de parcours, adaptés au contexte et aux objectifs de l'éleveur. Ce document recensera aussi les acteurs de l'aménagement dans la région Nouvelle Aquitaine, permettant un appui technique et/ou économique. Ce guide a pour vocation d'être synthétique et de rassembler les principales informations en lien avec l'aménagement des parcours. Les éléments résumés ci-après sont issus des documents cités en fin de document.

I. Introduction

Dans le cahier des charges de volailles Label Rouge (LA 06/05), il est précisé que le parcours « doit être recouvert en majeure partie de végétation avec notamment une disposition et des aménagements naturels favorisant la sortie et le séjour des volailles à l'extérieur des bâtiments ». A ce titre, il est spécifié que le parcours doit être composés de haies bocagères ainsi que d'un minimum de 20 arbres d'essences locales par hectare (Cahier des charges du Label Rouge n°06/05, 2009).

D'autres cahiers des charges, comme le LA 08/87, préconise de concevoir des parcours afin de faciliter les volailles à sortir et à rester sur les parcours. Des indications techniques sont apportées, en conseillant notamment une disposition d'aménagements à 15 mètres de la sortie des trappes et en incitant l'implantation de brise-vents et de rangés d'arbres (Cahier des charges du Label Rouge, n°LA 08/87, 2017)

Ces éléments ont une valeur réglementaire. Toutefois, ils ne garantissent ni l'adéquation des aménagements aux objectifs de l'éleveur, ni au contexte de l'exploitation et ne considère pas l'optimisation nécessaire des aménagements au regard de ces deux composantes. Des éléments pratiques et techniques sont nécessaires aux éleveurs et aux acteurs de la filière. Ils permettront de mieux appréhender à la fois les bénéfices que peuvent apporter l'aménagement des parcours (à différentes échelles), de faciliter la réflexion et la mise en pratique d'un projet optimisé et d'identifier les structures pouvant apporter conseil et appui pratique aux éleveurs.

II. Aménagement des parcours

a. Pourquoi ?

Les effets de l'agroforesterie ou plus spécifiquement des aménagements de parcours en volailles sont étudiés vis-à-vis du système de production agricole, mais aussi plus largement, en rapport au changement climatique ou encore à la société. Aménager un parcours de volailles de façon optimale peut être bénéfique à différents niveaux. Ces bénéfices peuvent varier en fonction du contexte de l'exploitation, de l'exposition du parcours, du climat, des espèces animales produites et des itinéraires techniques pratiqués. Ils peuvent aussi évoluer en fonction du temps et du développement des aménagements effectués. Partie intégrante du système de production, un parcours aménagé peut constituer une réelle plus-value à l'échelle de l'élevage et du territoire. Par ailleurs, ces aspects ne pourront être mesurés, pour l'éleveur, qu'à moyen ou long termes.

➤ Le bien-être des animaux

Les bienfaits pour les volailles sont souvent les arguments les plus connus à l'aménagement des parcours. En effet, les volailles sont des animaux craintifs de nature. Les environnements dégagés, où ils peuvent être facilement agressés sont susceptibles d'être des sources de stress importantes. La présence de haies ou d'arbustes sont des éléments sécurisant pour les volailles. D'autre part, ces éléments arborés servent aussi de guide. La prospection du parcours est favorisée à la fois par l'alternance de zones d'ombre et de lumière ainsi créé et par l'abri représentée par les éléments arborés. Ces aspects favorisent notamment l'expression des comportements naturels des volailles et accroît la stimulation de leur appareil musculo-squelettique. D'autre part, lors de périodes climatiques chaude et/ou venteuse, les éléments arborés assurent une protection non négligeable pour les volailles.

➤ L'environnement

Au plan environnemental, plusieurs points peuvent être retenues. Sur un parcours, les teneurs en éléments azote et phosphore du sol sont directement liées à la fréquentation des volailles. La zone la plus concentrée en éléments est la sortie des trappes. Les éléments arborés, favorisant une meilleure prospection du parcours par les volailles, représentent un intérêt vis-à-vis de la concentration en azote et en phosphore du sol. De plus, les arbres et couverts végétaux, utilisant ces éléments pour leurs croissances, permettent une maîtrise des rejets de volailles pouvant être intéressante. Aussi, au regard des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, la fixation du carbone par les couverts végétaux et les éléments arborés, permet de créer un vrai bénéfice à l'échelle du territoire. Enfin, l'aménagement des parcours peut contribuer à préserver une biodiversité faunistique et floristique bénéfique à échelle locale, en fonction des essences et espèces végétales implantées. En effet, cela peut créer des connexions d'éléments à l'échelle et du parcours mais aussi avec le paysage environnant. Une biodiversité peut ainsi être maintenue et/ou stimulée par la création, notamment, de corridors de déplacement, de refuges, de sources d'alimentation.

➤ Productions secondaires

Au regard des objectifs initiaux de l'éleveur et de son temps mis à disposition à l'entretien des éléments arborés, une valorisation secondaire est possible. Celle-ci peut concerner la vente de bois d'œuvre, issus d'essences précieuses ou semi-précieuses, la production de bois énergie, bois de chauffe, la production de piquets, ou encore de bois raméal fragmenté. Ce dernier est utile pour la création de compost ou pour stabiliser des zones fragilisées dans le parcours, par exemple. En fonction des débouchés choisis le pas de temps sera variable, de moyen à long terme, pour la vente de bois d'œuvre. En outre, le choix des essences et la conduite des arbres doit correspondre aux valorisations envisagées. Par ailleurs, cette production secondaire n'est pas à considérer comme négligeable. La valeur du bois dépend de sa qualité et de la demande du marché pour les essences concernées. Pour des essences précieuses (comme le frêne, le noyer ou le merisier), la valeur est estimée entre 6 000 et 15 000€ pour 30m³ de bois (Prom'Haies, 2012).

➤ Cadre de vie

L'approche esthétique d'un parcours, peut paraître, en un certain sens, subjective. Toutefois, au regard des divers témoignages d'éleveurs ayant aménagés leurs parcours, pouvant être recueillis par différentes structures d'accompagnement, cet aspect n'est pas négligeable. En effet, la qualité du cadre de travail et la notion de fierté à travailler sur un parcours arboré et/ou avec un couvert diversifié, sont des aspects importants qui font parties des bénéfices apportés par l'aménagement des parcours.

➤ Territoire

A l'échelle du territoire, deux notions sont importantes à prendre en compte. La première concerne le maintien d'un paysage agricole, permis par l'implantation de haies, d'arbres et d'un couvert végétal. Ces éléments permettent d'assurer une certaine continuité dans le paysage et le valorise. La deuxième notion concerne l'intégration de l'élevage dans le territoire. L'implantation d'éléments arborés et de végétation contribuent à une meilleure acceptation de la production par le voisinage à l'échelle du territoire.

➤ Image de la production

Une part grandissante des consommateurs semble attacher une importance particulière à la qualité et à l'origine des produits. L'accès des volailles à un parcours représente un atout pour l'image de la production. En outre, la qualité d'un paysage peut être associé à la qualité du produit. L'implantation d'éléments arborés et de couverts végétaux contribuent à créer un paysage vendeur, par la mise en avant de la saisonnalité et de la « naturalité » des produits. L'aménagement des parcours peut ainsi représenter un atout non négligeable pour les débouchés commerciaux.

b. Comment ?

Pour réaliser un projet d'aménagement de parcours, plusieurs étapes sont nécessaires. Dans un premier temps, l'éleveur doit **définir ses objectifs** en prenant en compte son temps disponible, l'investissement qui lui sera

nécessaire ainsi que le contexte de son exploitation, dont le type de sol du parcours et le climat. Pour se faire, une réflexion commune peut être initiée entre l'éleveur, son conseiller technique et un conseiller en agroforesterie par exemple. Les approches de production animale et d'aménagement sont à associer. Cette phase de réflexion n'est pas à négliger et peut être chronophage. Elle est toutefois nécessaire pour obtenir un parcours dont l'aménagement respecte les objectifs et les contraintes de l'éleveur et soit en adéquation avec le contexte pédoclimatique de l'exploitation. Une fois les objectifs et priorités de l'éleveur définies, il est préconisé de **planifier** le chantier de plantation ainsi que toutes les périodes de travail qui seront nécessaires à moyen et long termes (protection, taille, entretien). La planification permettra d'anticiper de futurs pics de travail et pourront ainsi être organisées en amont en prenant en compte les tâches en lien avec la gestion de l'élevage et de l'exploitation agricole.

➤ Les principaux points de vigilance

Lors de la conception d'un projet d'aménagement de parcours, plusieurs points sont à considérer. Tout d'abord il est important de prendre en compte l'**orientation des vents dominants** sur le parcours, afin de pouvoir positionner les haies ou éléments arborés en opposition, pour protéger les volailles. D'autre part, il est important de pouvoir suffisamment **espacer les premières plantations des trappes**. Souvent, il est préconisé de laisser de 15 à 20 mètres entre la sortie des trappes et les premières plantations. En effet, pour encourager la sortie des volailles, il est nécessaire de laisser un espace vide afin qu'elles puissent avoir une visibilité de ce qui les entoure. D'autre part, cet aspect est aussi important pour des notions de sécurité et préservation du bâtiment. Le dernier point majeur à prendre en compte correspond à la disposition des éléments arborés sur le parcours. Celle-ci doit notamment **permettre la mécanisation** en tenant compte de la taille des outils intervenants sur le parcours.

➤ Éléments pratiques

Lors d'un chantier de plantation, plusieurs étapes sont à respecter. La préparation du sol constitue un point clé de la réussite d'un projet d'aménagement. Il est conseillé de décompacter le sol en profondeur (entre 50 et 60 cm), puis de le structurer plus finement. Les racines des plants doivent ainsi pouvoir coloniser profondément le sol. **Le choix des plants** doit être réfléchi. Il est préférable de sélectionner des plants issus de pépinière spécialisées, de 2 à 3 ans maximum. Les jeunes plants ont souvent un système racinaire performant, leur reprise et leur croissance sont facilitées. D'autre part, les essences choisies devront être adaptées au contexte pédoclimatique de l'exploitation et aux objectifs de l'éleveur. Après la plantation, afin de limiter la concurrence des graminées et de permettre de conserver un sol meuble et de maintenir une humidité au pied des arbres, un **paillage** est fortement recommandé. Il doit être suffisant et/ou renouvelé pour garantir ses propriétés pour environ 3 ans. D'autre part, les éléments arborés nécessitent d'être **protégés des volailles**. Les protections doivent être efficace pendant au moins 10 ans. Enfin, la **taille** et l'**entretien** des éléments arborés est nécessaire, notamment si l'éleveur a des objectifs de valorisation secondaire. Ces éléments nécessitent des connaissances, un investissement et un accompagnement. Un récapitulatif des documents utiles sera, pour ce faire, établi dans ce guide.

III. L'accompagnement

Cette partie fait état des différentes structures dédiées à l'accompagnement technique des porteurs de projets d'aménagement agroforestiers. Elle se concentrera principalement sur les acteurs de la région Nouvelle-Aquitaine. Même si la liste émise a pour objectif de recenser les principaux acteurs de l'accompagnement, elle n'est pas exhaustive et a pu en omettre certains. Aussi, les structures citées peuvent avoir un rayon d'intervention plus large que celui énoncé.

a. Les principales structures nationales

➤ **FAC-Agroforesterie** : <https://afac-agroforesteries.fr/>

Réseau de professionnels de la haie, de l'arbre champêtre et des agroforesteries. Cette association a pour missions de fédérer les acteurs à l'échelle nationale, d'accompagner les projets de plantations et le bocage, de participer

aux échanges politiques en lien avec l'arbre, d'apporter des innovations en lien avec les pratiques d'agroforesterie et de former les professionnels de la haie.

- **L'association français de l'agroforesterie** : <http://www.agroforesterie.fr/>

Les missions de cette association sont multiples. Elles concernent : l'accompagnement et le conseil, la meilleure prise en compte de l'arbre dans les décisions politiques et de participer à des projets de recherche.

- **Agroof bureau d'étude spécialisé** : <https://www.agroof.net/>

Société coopérative et participative agréée entreprise solidaire d'utilité sociale, elle comprend plusieurs missions. Elle assure des programmes de formation, de création d'outils pédagogique ou en lien avec la recherche, coordonne ou participe à des projets de recherche et développement, assure l'ingénierie de projets d'agroforesterie et crée des contenus de communication.

b. Les principales structures de la région Nouvelle Aquitaine

- **Prom'haies** : <http://www.promhaies.net/>

Cette association a pour mission de développer la plantation de haies et d'arbres champêtres en Nouvelle-Aquitaine. Elle assure des actions de sensibilisation, accompagne les agriculteurs dans leurs projets de plantation, en incluant les aspects technique et financier.

- **Association Arbre et agriculture en Aquitaine** : <http://agroforesterie-aquitaine.fr/>

Cette association a pour but d'accompagner la réalisation de projets d'aménagement en apportant conseils et expertises. Elle assure une veille réglementaire, participe à des projets de recherche et de développement et promeut les systèmes agroforestiers auprès d'acteurs privés et publics.

- **Chambre régionale d'agriculture** : <https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr>

La chambre régionale de Nouvelle-Aquitaine anime un programme d'accompagnement des agriculteurs souhaitant valoriser notamment leurs haies, afin d'obtenir un revenu complémentaire.

- **Réseau Rural d'Agroforesterie** : <http://www.agroforesterie.fr/Reseau-Rural-Agroforestier-Francais.php>

Le réseau rural vise à fédérer l'ensemble des parties prenantes liées au développement de l'agroforesterie aux niveaux local et régional. Il a un rôle de coordinateur. Contact du correspondant en Nouvelle-Aquitaine : eric.cirou@charente-maritime.chambagri.fr.

c. Les principales structures départementales

DEUX-SEVRES (79)

Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Conseiller : Patrick Boucheny

Tel : 05 49 77 15 15

Mail : patrick.boucheny@deux-sevres.chambagri.fr

<https://deux-sevres.chambre-agriculture.fr/>

Association Bocage Pays Branché

Conseiller : Etienne Berger

Tel : 05 49 81 19 04

Mail : contact@bocagepaysbranche.fr

<https://bocagepaysbranche.fr/>

HAUTE-VIENNE (87)

Chambre d'agriculture de Haute-Vienne

Conseiller : Isabelle Masle

Tel : 05 55 75 11 12 - Mail : isabelle.masle@haute-vienne.chambagri.fr

<https://haute-vienne.chambre-agriculture.fr/>

VIENNE (86)

Chambre d'agriculture de la Vienne

Conseiller : Chantal Dehalle

Tel : 05 49 44 74 07

Mail :

chantal.dehalle@vienne.chambagri.fr

<https://vienne.chambre-agriculture.fr/>

CHARENTE (16)

Chambre d'agriculture de Charente

Conseiller : Angélique Gaboriaud

Tel : 06 14 09 35 24

Mail : angelique.gaboriaud@charente.chambagri.fr

<https://charente.chambre-agriculture.fr/>

CHARENTE-MARITIME (17)

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Conseiller : Eric Cirou

Tel : 05 46 50 45 00

Mail : eric.cirou@charente-maritime.chambagri.fr

<https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/>

CREUSE (23)

Chambre d'agriculture de la Creuse

Conseiller : Pierre Beuze

Tel : 05 19 37 00 30

Mail :

pierre.beuze@creuse.chambagri.fr

<https://charente.chambre-agriculture.fr/>

GIRONDE (33)

Arbre et Paysage 33

31 bis rue Hustin 33185

LE HAILLAN

Tel : 05 56 28 12 27

Mail : arbre33@wanadoo.fr

<http://arbres.paysages.33.free.fr>

CORREZE (19)

Chambre d'agriculture de Corrèze

Conseiller : Agnès Bertrand -Lafeuille

Tel : 05 55 21 51 78

Mail : agnes.bertrand-

l@correze.chambagri.fr

<https://correze.chambre-agriculture.fr/>

LANDES (40)

Chambre d'agriculture des Landes

Conseiller : Paul Laussucq

Tel : 05 58 85 45 24 - 06 84 50 56 69

Mail : paul.laussucq@landes.chambagri.fr

<https://landes.chambre-agriculture.fr/>

DORDOGNE (24)

Chambre d'agriculture de Dordogne

Conseiller : Mohamed Bijja

Tel : 05 53 35 88 28

Mail : mohamed.bijja@dordogne.chambagri.fr /

m.bijja@gmail.com

<https://dordogne.chambre-agriculture.fr/>

PYRENEES-ATLANTIQUES (64)

Chambre d'agriculture des Pyrénées A

Conseiller : François Delage

Tel : 05 59 90 18 56 - 06 70 88 44 91 - Mail : f.delage@pa.chambagri.fr

<https://pa.chambre-agriculture.fr/>

Euskal Herriko Laborantza Gambara

Conseiller : Etienne Jobard

Tel : 05 59 37 18 82 - Mail : etienne@ehlgbai.org

<https://ehlgbai.org/fr/>

Paysage de Mares Haies d'Arbres

Conseiller : Jaime Jimenez

Tel : 05 47 86 00 08

LOT-ET-GARONNE (47)

Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Conseiller : Sylvie Rabot Vaccari

Tel : 05 53 36 25 51 - 06 48 50 03 77

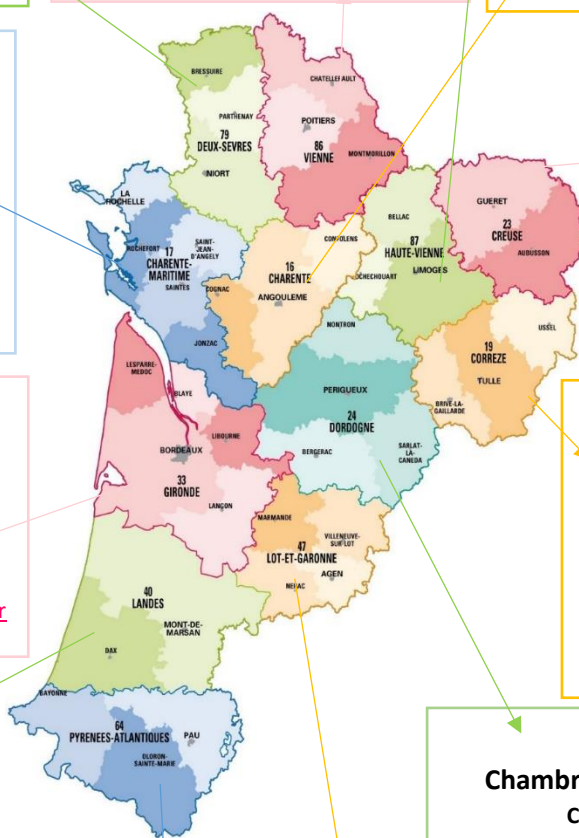
Mail : sylvie.rabot@cda47.fr

<https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/>

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays de Serres – Vallée du Lot

Tel : 05 53 36 73 34 - Mail : arpe.47@wanadoo.fr

<http://www.cpie47.fr/>



IV. Le financement

a. Historique

Au sortir de la seconde guerre mondiale, les enjeux de productivité ont entraîné la suppression de haies et de plantation inter parcellaires dans le paysage agricole français. Suite aux politiques de déboisements et de remembrement, la place de l'arbre et des aménagements arborés en agriculture, jusqu'alors très présente, s'est peu à peu atténué. Afin de contrebalancer cette dynamique, un mémorandum est établi en 1999 afin de présenter les atouts de l'arbre, à la fois sur les plans agricole et environnemental et diffuse pour la première fois une définition de l'agroforesterie. Une parcelle est alors considérée comme agroforestière lorsqu'elle associe une production agricole (cultures ou pâture) avec des arbres. En 2001, la loi autorise l'installation de systèmes agroforestiers, par la création ou la restauration de formations arborées (hors forêt), mais à titre expérimental uniquement. Ce n'est qu'en 2006 que les surfaces agroforestières peuvent être réellement éligibles dans la PAC (Politique Agricole Commune), si la parcelle comprend moins de 50 arbres par hectare. En 2015, un plan national de développement de l'agroforesterie est lancé. Il permet de remettre l'arbre et l'aménagement arboré au cœur des questions agricoles et de relancer la dynamique autour des productions agricoles agroforestières. A cette même période, le plafond d'éligibilité des surfaces agroforestières est revu. Il passe à une limite de 100 arbres forestiers par hectare. Le seuil peut être dépassé si la parcelle comprend des arbres fruitiers.

b. L'agroforesterie dans la Politique Agricole Commune

La PAC se compose de deux piliers. Le premier concerne le soutien des marchés et des revenus agricoles. Le second s'applique au développement rural. Le premier pilier comprend les aides découplées, dont d'admissibilité au paiement de base (DPB) et le paiement vert, qui représente une aide versée si trois critères environnementaux sont respectés. Ils concernent le maintien de prairies permanentes, la diversité des assolements et la disposition de Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE). Par ailleurs, les aides du premier pilier sont soumises à conditionnalité, dont font partie les BCAE (Bonnes Conduites Agricoles et Environnementales).

Concernant les systèmes agroforestiers, comme vu précédemment, l'admissibilité des parcelles agroforestières au paiement de base inclut les parcelles avec moins de 100 arbres forestiers par hectare. Les haies, d'une largeur inférieure ou égale à 10 mètres et les bosquets de 10 à 50 ares, sont aussi admissibles aux DPB, dans le cadre de la mesure BCAE 7. Cette mesure, dont le but est de maintenir les particularités topographiques, décrit qu'il est interdit de détruire un linéaire de haie (sauf dérogations particulières). Dans l'objectif de maintien du linéaire de haie, il est par ailleurs possible de « déplacer » une haie, en replantant un linéaire équivalent dans un autre endroit. Cette mesure autorise par ailleurs l'exploitation du bois, la coupe à blanc et le recépage.

Le paiement vert, représente un paiement découplé, complément des DPB. Comme mentionné précédemment, il est accordé aux exploitants, respectant, entre autre, l'obligation de disposer de surfaces d'intérêt écologiques sur son exploitation. Ces éléments (arbres, haies, bandes tampon, certains types de culture, ...) doivent correspondre au moins à 5% de la surface en terres arables de l'exploitation. Dans ce cadre, les systèmes agroforestiers correspondent à des SIE. En effet, 1 hectare en agroforesterie, correspond à 1 hectare de SIE, 1 mètre linéaire de haie correspond à 10 m² de SIE et un arbre correspond à 30 m² de SIE. Toutefois, ces surfaces ne peuvent être prises en compte comme des surface d'intérêt écologique, que si celles-ci ont été financées dans le cadre de la mesure 8.2, issue du second pilier de la PAC. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, certaines SIE (dont les CIPAN, Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates) ont été déclassées lorsqu'elles comprenaient l'usage de produits phytosanitaires. Cette condition n'est pas appliquée pour les systèmes agroforestiers.

Pour le second pilier, la mesure 8.2 permet l'installation de systèmes agroforestiers. Certaines mesures du pilier 2 sont cadrées au niveau national. C'est le cas de l'ICHN (Indemnité Compensatoire Handicap Naturel), les aides à l'installation, les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), l'agriculture biologique ou encore les dispositifs en lien avec la prédation. Toutefois, les autres mesures, dont les aides aux installations de systèmes agroforestiers sont soumises aux régions. De fait, des disparités de cadre et de conditionnalités sont présentes en fonction des régions. En outre, des variations existent dans l'ouverture même de cette mesure. La mesure 8.2 du

second pilier de la PAC a pour objectif de financer les coûts d'installation et d'entretien et permet l'accompagnement des agriculteurs dans l'accompagnement de leurs projets.

Dans les perspectives de la PAC, post 2020, les priorités seront mises sur la priorité à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique, le soutien direct aux agriculteurs et à la simplification administrative. Concernant particulièrement les systèmes agroforestiers, le réseau rural agroforestier, qui a pour rôle de fédérer l'ensemble des parties prenantes du développement de l'agroforesterie aux différentes échelles territoriales a transmis trois propositions majeures. Elles concernent la création d'une MAE agroforesteries, la comptabilisation des systèmes agroforestiers en SIE quel que soit le mode de financement initial et d'autoriser un taux de perte à la plantation dans le calcul des aides.

c. Financement en Nouvelle-Aquitaine

Concernant le financement de projets d'aménagement en Nouvelle-Aquitaine, il semble nécessaire de se tenir au courant des évolutions annuelles via le site internet de la région. La description des appels à projets régionaux, finançant la mise de systèmes agroforestiers et d'infrastructures agro-écologiques sont disponibles sur le site de la région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr>, dans la rubrique aides et ressources.

➤ Le mécénat

Plusieurs fondations sont susceptibles de financer les projets de plantation d'arbres. Pour exemple, les fondations Yves Rocher, en partenariat avec l'AFAC-Agroforesterie (réseau des professionnels de la haie, de l'arbre champêtre et de l'agroforesterie), Good Planet et Léa Nature sont des structures qui allouent des fonds à la plantation d'arbres. Leurs conditions sont variables, les informations sont disponibles sur leurs sites respectifs.

- **Fondation Yves Rocher** : <http://www.yves-rocher-fondation.org/>
- **Fondation Good Planet** : <https://www.goodplanet.org/fr/>
- **Fondation Léa Nature** : <https://leanature.com/la-fondation/>

V. Liens et documents utiles

a. Technique

- **CASDAR Parcours** : <http://parcoursvolailles.fr/>

Crée à l'issu du projet Casdar Parcours, portant sur la compréhension des modalités d'aménagement des parcours de volailles, ce site comprend plusieurs documents utiles. Trois documents techniques sont téléchargeables gratuitement. Ils concernent :

- Une plaquette sur les différentes typologies d'aménagement des parcours :
« **Comment ça marche ?** »
- Un guide technique reprenant les éléments à prendre en considération pour réfléchir, concevoir, réaliser et entretenir les aménagements des parcours :
« **Guide technique – Aménagement arborés des parcours de volailles** »
- Un dossier pratique sur les points essentiels garantissant la réussite d'un projet d'aménagement : « **L'agroforesterie pour aménager les parcours de volailles** »
- Prom'haies, 2012 – Plaquette : « **L'agroforesterie intra parcellaire – associer production agricole et arbres sur la même parcelle** »

b. Réglementaire

- **L'agroforesterie et les arbres ruraux dans les réglementations agricoles**

<http://www.agroforesterie.fr/RRAF/actualites/2017/documents/Guide-AFAF-APCA-L-agroforesterie-et-les-arbres-ruraux-dans-les-reglementations-agricoles-foire-aux-questions-version-12-juin-2017.pdf>

- **Plan de développement de l'agroforesterie : pour le développement et la gestion durable de tous les systèmes agroforestiers**

https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/151215-ae-agroforesterie-v2_plan.pdf

c. Communication

- **Des parcours arborés pour un avenir doré**

<https://www.itavi.asso.fr/content/concevoir-un-projet-agroforestier-dans-les-parcours-avicoles>

- Une plaquette de communication présentant de façon synthétique les avantages à aménager un parcours : « **Des arbres et des haies champêtres pour les volailles élevées en plein-air** »

d. Scientifique

- **CASDAR Bouquet** : <http://www.agroforesterie.fr/services-parcours-volailles/index.php>

En cours de création, ce site crée en lien avec le projet Bouquet, portant sur l'évaluation des différents services rendus par les parcours et leurs aménagements. Ce site recense un ensemble d'articles scientifiques en lien avec l'aménagement des parcours.

- **RMT agroforesterie**: <https://www.rmt-agroforesteries.fr/fr/>

Cette structure représente un réseau de partenaires professionnels de la recherche, du développement et de la formation, rassemblés autour de la thématique de l'agroforesterie. Le site du RMT rassemble différentes ressources scientifiques d'intérêt pour l'aménagement des parcours.

Réalisation : Marion Pertusa (ITAVI) en collaboration avec l'Airvol (Association Inter-régionale des Volailles Maigres en Nouvelle-Aquitaine) Financement : Région Nouvelle-Aquitaine

